

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION  
DANS LE CADRE DES ANIMATIONS D'ETE – Additif à l'arrêté du 17 juin 2021**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,  
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,  
L.2213-1 et L.2213-2,  
- VU les articles R.412-49 et R.417-10 du Code de la Route,  
- CONSIDERANT que ces animations nécessitent des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et  
exceptionnelles,

**A R R E T E**

Article 1 : A l'occasion d'un spectacle le mardi 13 juillet 2021 place Jules Ferry,

- le stationnement sera interdit place Jules Ferry du lundi 12 juillet 2021 à 7 heures au mardi 13 juillet 2021 à 24 heures ;
- la circulation sera interdite rue Stanislas le mardi 13 juillet 2021 à partir de 21 heures.

Article 2 : Des panneaux signalant ces interdictions ainsi que des panneaux de déviation seront mis en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : La Directrice Générale Adjointe des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 7 juillet 2021

Le Maire,



David VALENCE